



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Corrigendum 1 à la  
Lettre circulaire  
CR/217

Le 8 septembre 2004

## Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT<sup>1</sup>

**Objet:** Activités découlant des décisions de la première session de la Conférence régionale des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de Terre dans certaines parties des Régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz (CRR-04): mesures en vue de définir la situation de référence concernant les services de radiodiffusion

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

Veillez remplacer le CD-ROM annexé à la Lettre circulaire CR/217 du 23 août 2004 par celui ci-joint. En effet, la base de données MS Access du CD-ROM envoyé avec la Lettre circulaire CR/217 contenait plusieurs *fichiers de travail et de test*, tandis que le CD-ROM ci-joint *ne contient que l'information nécessaire*.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièce jointe: 1 CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

---

<sup>1</sup> La présente Lettre circulaire s'adresse essentiellement aux Etats Membres de la Région 1 (à l'exception de la Mongolie) et à la République islamique d'Iran. Elle est communiquée aux autres Etats Membres uniquement à titre d'information.